

VOE

LIBRARY

Les Vœux
du peuple Crétois

940.542/voc 19349

940.542
VOE

LES VŒUX
DU PEUPLE CRÉTOIS

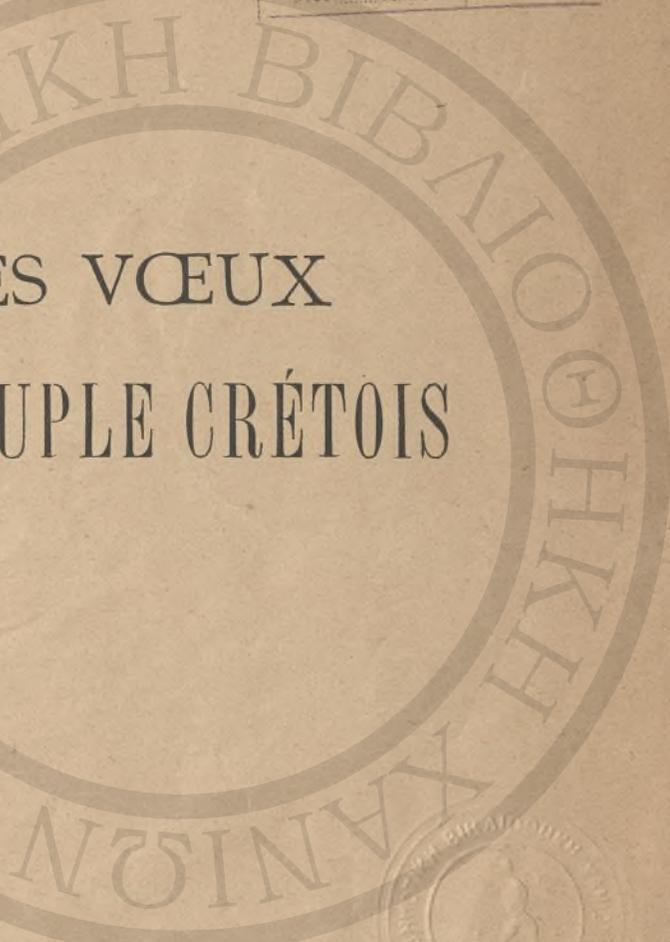
1897

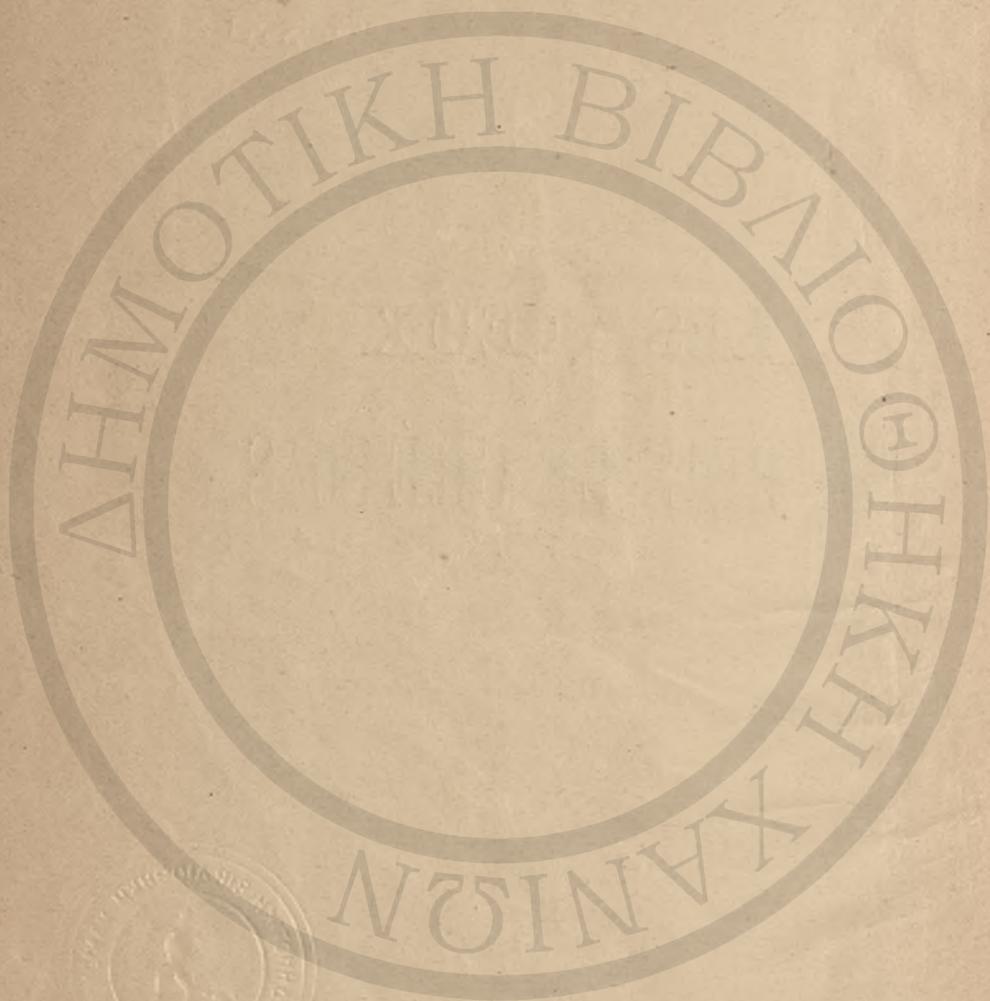




ΔΗΜΟΤΙΚΗ ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ	
— ΧΑΝΙΩΝ —	
Αδφ. όριθ.	19349
Χρονολ. Ολοθ.	8.3.1963
Ειδιοότθς.	16. Κρητ
Αριθ.	940.549 / 106

LES VŒUX
DU PEUPLE CRÉTOIS





LES VŒUX DU PEUPLE CRÉTOIS

Les dernières déclarations faites à la Chambre Anglaise par les Honorables M. M. Salisbury et Curzon qui révoquent en doute le désir du peuple crétois de s'unir avec la Grèce ont produit parmi nous une profonde et pénible impression. C'est en vain que les Crétois se sont imposé des sacrifices sans nombre pour obtenir le régime politique auquel ils aspirent, ils n'ont pu même réussir à convaincre les Honorables conseillers de S. M. la reine d'Angleterre qu'ils n'ont d'autre désir que l'Union.

Voici ce que M. Curzon vient de déclarer en propres termes à la Chambre des Communes: «L'autonomie est l'unique but auquel tend depuis un siècle le peuple crétois». D'où l'honorable député a-t-il pu se former une telle opinion? Ce n'est certainement pas en consultant l'histoire puisque c'est précisément le contraire qu'elle nous enseigne.

En effet, si l'on se reporte vers le passé, on y verra que lors de l'insurrection grecque, les Crétois combattirent héroïquement pendant sept ans et s'imposèrent d'innombrables sacrifices pour obtenir leur indépendance.

Jamais, pas même au moment suprême de la lutte, où tout autre aurait peut-être cédé à l'oppression du plus fort, jamais ils n'ont eu un instant l'idée de renoncer à poursuivre leur but.

Après cette insurrection réprimée par la décision des Puissances, qui les séparaient ainsi de leurs frères libres, ils s'insurgèrent de nouveau en 1841, demandant justice et priant qu' il leur fût permis de faire partie de la grande famille hellénique, et quand l'amiral anglais, qui stationnait alors à Souda, déclara que l'Union était impossible, ce furent les chefs crétois qui répondirent qu'ils préféreraient se soumettre de nouveau au joug des turcs, plutôt que de consentir à rien modifier de leurs résolutions. Qu'arriva-t-il? que les Crétois, ayant refusé le protectorat étranger qui leur était proposé, furent obligés de rester sous le joug, mais non sans protester contre cette nouvelle injustice.

De 1866 à 1869, les Crétois soutinrent de nouveau une lutte opiniâtre pour l'Union. Ne pouvaient-ils à cette époque obtenir une autonomie réelle et complète, bien meilleure que celle actuellement projetée, alors que le Grand Vizir Ali Pacha déclarait la Turquie prête à tout permettre, à retirer même son armée des principales villes pourvu qu'ils consentissent à demander l'autonomie au lieu de l'Union, alors aussi que les Cabinets européens avaient mis tout en œuvre pour les décider à accepter cette solution? Eh bien; électrisés par la vue seule du drapeau grec, pour lequel ils avaient déjà si glorieusement combattu, ils repoussèrent avec indignation toute proposition tendant à les séparer de leur frères libres. Si M. M. Salisbury et Curzon ignorent ces faits, ils n'ont qu'à feuilleter les rapports de leurs agents consulaires

déposés aux archives du Ministère des Affaires Etrangères; nous sommes sûrs qu'ils y trouveront jusqu' à des témoignages d'admiration pour la persévérance de ce peuple si cruellement éprouvé, de ce peuple à qui les souffrances et les persécutions n'ont pu faire accepter d'autre solution que celle qui lui était dictée par la solidarité naturelle de la race et que lui imposaient ses traditions.

Les Cabinets Européens s'opposèrent alors à cette solution et, pour prouver qu'il persistait dans ses desseins, le peuple crétois fut forcé de préférer le joug à l'autonomie proposée. Après tant de déceptions et de souffrances, tout autre peuple eut peut-être perdu courage et renoncé au but, mais les Crétois ne se laissèrent point abattre; quoique de nouveau courbés sous le joug, ils ne cessèrent d'aspirer à la réalisation de leur plus cher voeu: l'Union. C'est pourquoi ils adressèrent au Congrès de Constantinople, dont le noble marquis de Salisbury était membre, un mémorandum, où ils exprimaient leur ardent désir de s'unir avec leurs frères homogènes. Le noble marquis de Salisbury oserait-il nier le fait? Le Congrès répondit majestueusement que la Diplomatie avait pour mission de résoudre et non de créer des questions. Ainsi, aux yeux du Congrès, il n'existait pas de question crétoise, sans doute parce que le sol de la Crète n'exhalait plus de vapeur de sang, comme si les torrents qui en avaient abreuvé tant de fois ses vallées et ses montagnes n'eussent pas dû suffire pour maintenir la question en suspens.

Néanmoins le peuple crétois ne perdit pas tout espoir, et suivant la route qui lui était indiquée par la diplomatie, il continua d'abreuver de son sang les plaines et les vallées de sa patrie, afin de pouvoir présenter au Con-

grès de Berlin l'expression de ses vœux revêtus de toutes les sanglantes formalités qu'avait exigées le Congrès de Constantinople; mais hélas? pour le Congrès, si charitable d'ailleurs envers d'autres peuples, le sang répandu n'avait pas encore suffisamment abreuvé le sol de la Crète pour que l'arbre de la liberté pût y reflourir. S'inspirant donc de la décision du Congrès et espérant arriver plus facilement à son but en suivant une voie moins directe, le peuple crétois crut bon en 1879, après le Congrès de Berlin, d'accepter quelques privilèges, comme un acheminement à l'Union, mais nullement comme une satisfaction définitive de ses aspirations politiques. Ce qui le prouve évidemment, c'est que dans le télégramme de félicitations qu'elle adressa en 1883 à S. M. la Reine d'Angleterre, à l'occasion de son anniversaire, la Chambre crétoise exprimait l'ardent désir du peuple de s'unir avec la Grèce. Le Gouvernement de la Reine répondit alors que pour le moment elle ne pouvait que déconseiller aux Crétois une telle démarche. On ne saurait donc prétendre après cela que le peuple crétois aurait préféré les privilèges à l'Union, puisque cette Union lui avait été interdite et qu'il avait été forcé d'opter entre les privilèges et la complète soumission. D'ailleurs, peu de temps après, en 1886, les Crétois proclamèrent de nouveau l'Union, comme on peut le voir dans les rapports déposés aux archives des Consulats. Ainsi, dans l'espace de 9 ans (1880—1889) le peuple crétois, malgré les privilèges dont il jouissait, proclama deux fois l'Union. Il est donc vraiment étrange que Lord Salisbury et l'honorable M. Curzon cherchent à dénaturer les faits, en déclarant offi-

ciellement que les Crétois n'aspirent depuis cent ans qu'à l'autonomie.

Ceux qui alléguent que, l'année dernière, le peuple crétois n'a pas demandé l'Union, affectent d'ignorer que les Puissances ont employé tous les moyens pour le détourner de cette démarche et que les Ambassadeurs à Constantinople avaient plus d'une fois ordonné aux Consuls de faire savoir par circulaire aux Crétois qu'ils ne devaient demander rien de plus que ce que les Puissances leur avaient accordé, sous peine d'encourir les rigueurs de la diplomatie. Que craignaient-ils donc que les Crétois demandassent de plus, si ce n'est l'Union? Ce qu'ils ont bien soin de cacher, c'est que pour empêcher les Crétois de proclamer l'Union, ils obligèrent le Gouvernement grec, d'employer toute son influence à les dissuader de leur dessein. Personne n'ignore que le Gouvernement grec fut alors forcé d'obéir, pour ne pas être exposé aux outrages et aux bombardements des philanthropiques Gouvernements, comme cela est arrivé cette année, lorsque justement indignés des dernières atrocités des turcs, et à bout de patience, les Crétois durent recourir à l'insurrection. Mais ni les menaces des Puissances, ni l'intervention de la Grèce ne purent les empêcher de manifester leurs aspirations, et dans le document dont ils avaient alors accompagné les pétitions soumises aux Puissances, mention est faite que «Puisque les consuls sont chargés par les Ambassadeurs d'exiger, sous peine de résiliation des privilèges accordés, que les Crétois soumettent des pétitions, ils obéiront à leurs injonctions, bienqu'ils n'aient d'autre désir que celui de l'Union». Pouvaient-ils s'imaginer qu'en se soumettant aux menaces de l'Europe et aux exhortations de la

Grèce, ils fourniraient plus tard aux Puissances un prétexte pour déclarer que les Crétois ne désirent autre chose que l'autonomie et pour refroidir ainsi l'ardente sympathie que leur ont témoignée en cette circonstance les nobles peuples de l'Europe.

Mais supposons enfin pour un moment que les Crétois n'aient pas encore exprimé leur opinion sur leur future constitution politique ; n'aurait-il pas été juste, avant que les arbitres rendissent leur arrêt, de les consulter sur ce qu'ils croient possible de faire pour assurer la prospérité de leur pays ? C'eut été bien naturel, et c'est pourquoi en 1868, lorsque la Crète était désolée par l'insurrection, l'ambassadeur de France, M. Bouré et tous les autres ministres exhortèrent la Turquie à suivre le noble exemple de l'Angleterre, dans le cas où les Crétois manifesteraient le désir de s'unir avec la Grèce. Pourquoi donc ceux qui jugeaient alors cette mesure si naturelle et si raisonnable la rejettent-ils maintenant qu'elle est proposée par le Gouvernement grec ? Croiraient-ils par hasard que la Turquie a cessé d'être barbare, depuis que les délégués français ont déclaré au Congrès de Constantinople que l'Europe en l'obligeant de mettre un terme à ses cruautés a rendu possible la prospérité de l'île sous son Gouvernement ? Serait-ce que les derniers combats du peuple crétois ont atténué le mérite de ses luttes antérieures ? Serait-ce pour cela qu'ils lui refusent aujourd'hui le plus précieux, le plus sacré de ses droits, celui que possède tout peuple de donner son avis sur sa propre destinée ? Nullement, mais leurs motifs sont faciles à comprendre. Ce n'est ni qu'ils croient aux progrès futurs de la Turquie, ni qu'ils méconnaissent les efforts du peuple crétois, si juste-

ment appréciés par les peuples européens, c'est qu'ils redoutent le verdict du peuple crétois; ils craignent qu'un cri immense ne retentisse d'un bout à l'autre de la Crète: Union! Union! Ils craignent d'être convaincus d'avoir dénaturé les faits, et c'est pourquoi ils s'acharnent à vouloir ensevelir la proposition du Gouvernement grec dans les replis tortueux de ce fantôme diplomatique qu'on dit être chargé de maintenir la paix européenne et de veiller à la prospérité des peuples.

Pauvre Crète! non seulement ils dénaturent tes dessein, mais ils affectent à ton égard le rôle de protecteur; ils prétendent ne s'inspirer que du soin de tes intérêts en t'interdisant l'union avec la Grèce, dont le Gouvernement, disent-ils, ne te rendrait pas plus heureuse que celui du Sultan. Grèce et Turquie! Par respect pour nous-mêmes et pour les nobles peuples de l'Europe, nous ne daignons pas comparer! D'ailleurs l'autonomie procurerait-elle aux Crétois plus d'avantages que l'Union? Mais supposons qu'elle fit de leur île un paradis terrestre; qui pourrait blâmer les Crétois d'avoir préféré l'humble cabane de leur Mère au luxe somptueux dont ils jouiraient sous l'autonomie, en parasites des nations européennes? Déclarez donc que si vous ne permettez pas l'Union, c'est pour des raisons que vous connaissez bien; bombardez les Crétois de vos monstrueux cuirassés; Exterminez-les; Ce sera de la cruauté, sans doute, de la barbarie - c'est une question de caractère - vous aurez du moins le mérite de la franchise; mais les railler en abusant du droit du plus fort. . .

Un peuple, qui malgré tant de persécutions persiste aussi fermement durant des siècles dans ses traditions nationales, et qui reste inaccessible à toutes les sédu-

ctions pour atteindre au but de ses désirs, ne mérite certainement pas l'insigne honneur de servir à aiguïser l'esprit inventif des diplomates du jour.

Actuellement, ce ne sont pas seulement les aspirations si légitimes des Crétois qui commandent l'Union; c'est la nécessité qui l'impose; c'est l'intérêt même de l'Europe qui l'exige. La Crète ne saurait être gouvernée désormais sous aucune forme d'autonomie; elle deviendrait au contraire pour l'Europe une source de troubles continuels, et il serait impossible d'y rétablir l'ordre. Dépouillés de tous leurs biens, envenimés par l'insuccès de leur généreuse tentative, mais toujours soutenus par l'invincible espoir d'obtenir l'union, les chrétiens auront recours à de nouvelles révoltes pour protester contre la situation, et le souverain qu'on leur imposera, dépourvu de toute l'influence morale nécessaire, ne pourra jamais maintenir l'ordre. De là un état d'instabilité perpétuel, des troubles, de nouveaux sacrifices et de nouvelles ruines.

Cet état psychologique, paralysant toute activité sociale, ne pourra qu'engendrer la misère et tous les maux qui l'accompagnent; qu'en résultera-t-il? l'exaspération des esprits, des troubles incessants, des agitations perpétuelles en Grèce et dans les autres états balcaniques, toutes choses enfin qui, en dépit des efforts des diplomates chargés d'éteindre l'incendie, amèneront inéluctablement la conflagration générale de l'Europe.

Voilà pourquoi la question crétoise exige une solution complète. Méternich disait en 1824 que si l'Europe désirait la solution de la question hellénique, elle devait admettre que la Grèce était la seule divinité naturellement indiquée comme prédestinée à éteindre le feu

qui couve depuis des siècles et qu'ont seules allumé les atrocités des Turcs.

Il serait également impossible aux armées européennes de contribuer à imposer l'autonomie, non seulement parce que leur présence ne pourrait qu'être temporaire, mais aussi parceque le peuple ne supporterait pas l'étouffement de ses aspirations. De petites troupes d'insurgés, semant partout l'effroi, ne cesseraient de protester dans les vallées et sur les montagnes et de s'opposer au rétablissement de l'ordre. Cette protestation trouverait un puissant auxiliaire dans la résistance de l'élément ture contre l'autonomie, élément qui dans cette circonstance a été l'unique cause de la situation actuelle. On ne saurait vraiment croire que ce soient les chrétiens qui aient voulu provoquer la révolte, quatre mois après le nouveau Traité qui leur accordait des privilèges; ce sont au contraire les Turcs qui avaient intérêt à faire échouer l'application des nouvelles lois. L'incendie de la Canée et les actes de violences commis dans les autres villes en sont des preuves suffisantes.

Or, tandisque l'autonomie se heurterait à tant de difficultés, l'Union au contraire serait favorablement accueillie, même par les Turcs qui la préfèrent à l'autonomie. Mais la diplomatie de l'Europe, à qui cette préférence des Turcs n'avait pas échappé, employa tous les moyens pour mettre des entraves à la délivrance des Turcs de Selinos par l'armée grecque, afin de ne pas donner prise à un rapprochement de la Grèce avec la Turquie. N'est-ce pas une injustice flagrante de s'opposer à la fraternisation de deux peuples, en les empêchant de s'engager de concert, sous le gouvernement de leur

choix, dans la voie de la civilisation où marchent les peuples dont les Gouvernements refusent aux Crétois le droit d'aspirer à leur rétablissement national.

Eh bien ! malgré tout, les Gouvernements européens, suivant une autre route, rejettent la seule solution raisonnable, la seule possible : l'Union. Ils procèdent à l'établissement d'un régime éphémère pour perpétuer la misère et ruiner les espérances des Crétois. Ils interviennent entre les adversaires, non par philanthropie, mais pour empêcher les Crétois de prouver aux peuples de l'Europe, par l'héroïsme de leur résistance, qu'ils n'auront jamais qu'un désir, qu'ils ne formeront qu'un vœu : l'Union. Il leur est interdit de remporter, comme autrefois, de nouvelles victoires en Asie et en Egypte, parce qu'ils ont le malheur d'avoir pour adversaires non seulement le Croissant, mais encore l'Europe entière qui, sans doute aussi par philanthropie, condamne, avec son blocus, deux cent mille femmes et enfants chrétiens à mourir de faim !

Les gémissements des victimes étouffés par le bruit des canons sont à peine entendus de l'Europe chrétienne et ne parviennent pas à l'ébranler, occupée d'ailleurs qu'elle est à protéger, à défendre les égorgeurs et les assassins. Que l'Europe se félicite donc de son succès ; grace à elle, il ne reste plus aux Crétois d'autre Arcadie à faire sauter : les Turcs ont tout détruit en présence même de ses cuirassés. Mais elle se trompe, si elle croit pouvoir étouffer leurs aspirations nationales ; dans la conscience de leur origine et de leurs droits, forts de la sympathie des peuples de l'Europe, les Crétois ne cesseront d'affirmer à la face du monde entier, que leur idéal politique a toujours été l'Union et ils pro-

testeront éternellement contre toute forme d'autonomie qui leur sera proposée par les Sisyphe de la Diplomatie.

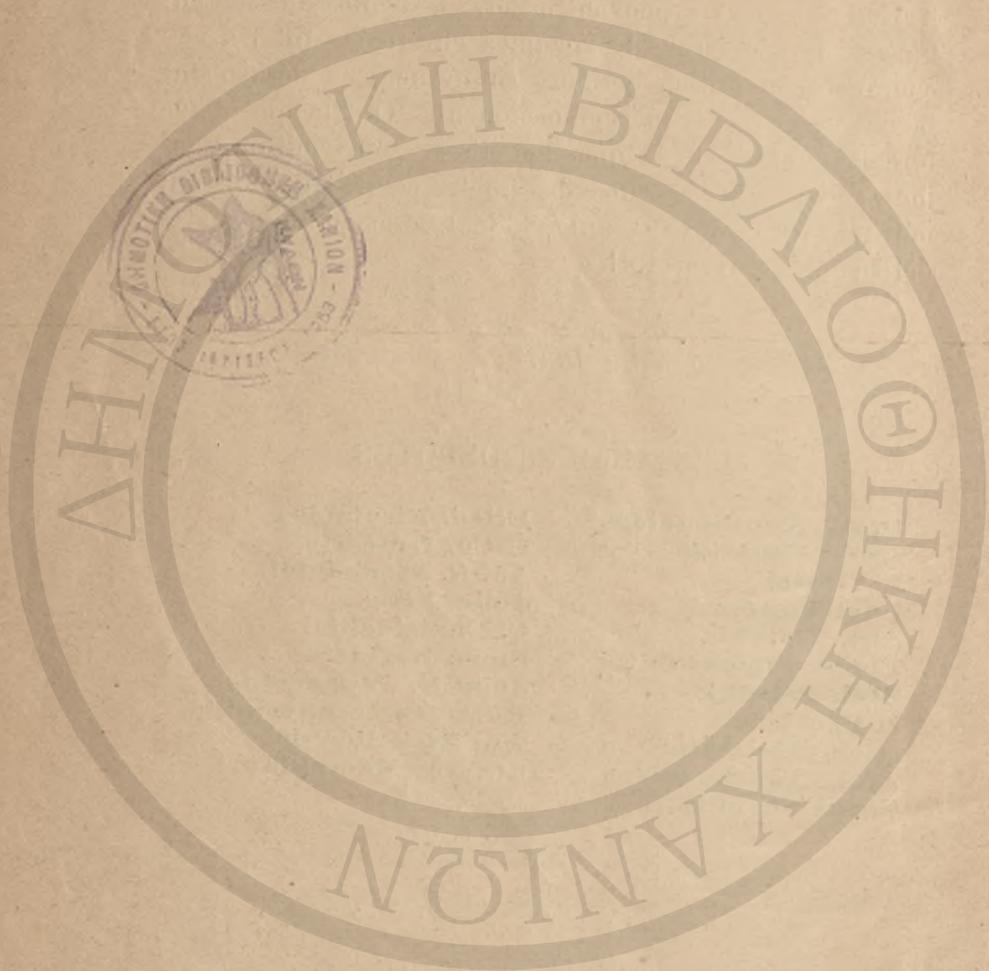
Les dangers suprêmes de l'heure actuelle ne les effrayent pas. Ils ne peuvent qu'être sensibles aux témoignages de sympathie des peuples chrétiens, qui les encouragent au milieu de leurs souffrances en désavouant la politique de leurs Gouvernements. Quelle que doive être la solution de la question, ils se souviendront toujours avec reconnaissance des nobles cœurs qui jadis ont défendu leur cause et qui plaident aujourd'hui pour la défense de leurs droits!

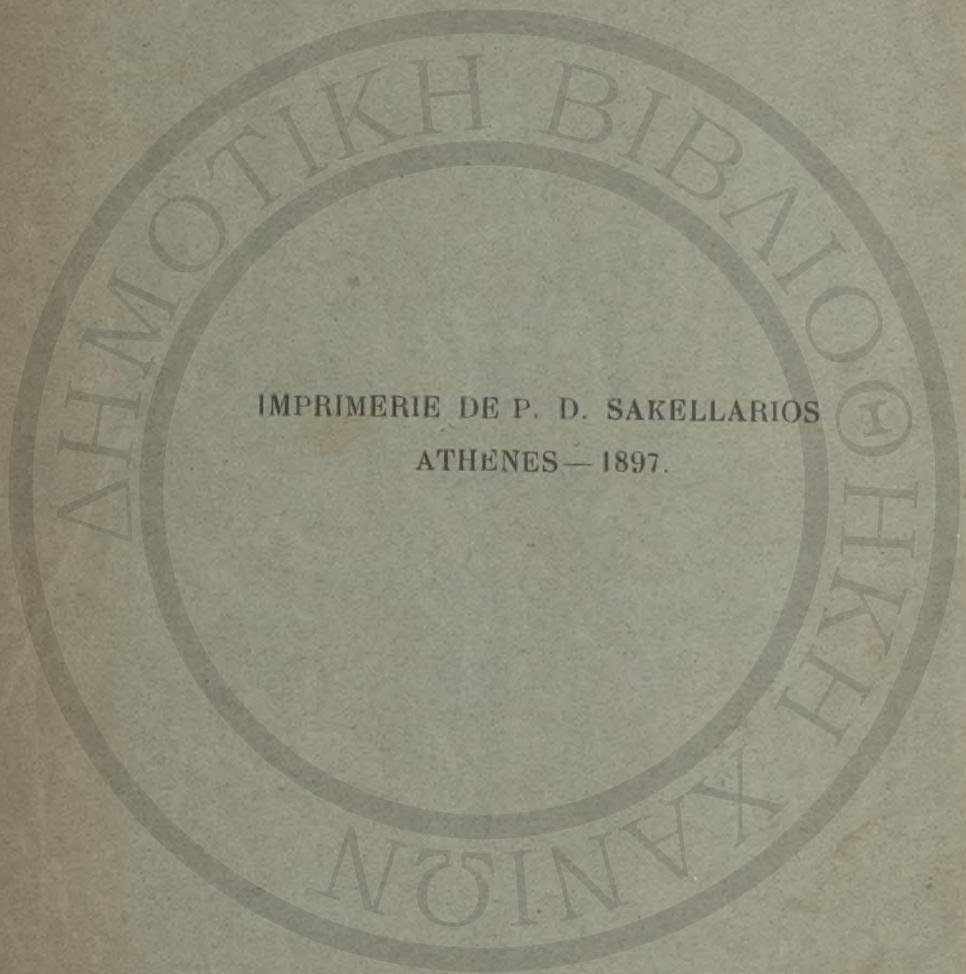
Athènes 5 Mars 1897.

LES ANCIENS DÉPUTÉS

D. A. Xanthoudides
Marc. Vardakis
I. Vlastos
Paul Vlastos
Ant. Vlatakis
Them. Pappadakis
Styl. Petrakis
I. Perdicaris
Mich. Melissotis
E. A. Xanthoudides
Savas Savakis

Etien. Nicolaïdes
C. Ch. Loucakis
Ap. N. Stephanidis
John Xiras
C. Chatzidakis
Emm. Logiadis
John G. Pappadakis
Hercules Ieronymakis
An. Michelidakis
Stavros Macrakis





IMPRIMERIE DE P. D. SAKELLARIOS
ATHENES — 1897.

84 78 252
201



